

Ces élus font barrage à l'extension des carrières

Vingt-cinq élus du Mantois ont signé un texte s'opposant au projet d'extension des carrières, sur les communes de Brueil-en-Vexin, Sailly et Fontenay-Saint-Père. Ils invoquent principalement des raisons écologiques et économiques.

Alors que Calcia s'apprête à déposer une demande d'autorisation pour exploiter une carrière cémentière de 104 hectares à Brueil-en-Vexin, des élus de la région se mobilisent pour bloquer le projet. Vingt-cinq maires et adjoints au maire des vallées de la Montcient et de la Seine (la liste ci-contre) viennent d'approuver une motion demandant son « abandon définitif », en vertu du « principe de précaution ».

La carrière de Guitrancourt doit fermer d'ici 2020. À cet horizon, Calcia souhaite exploiter un gisement voisin. Une première tranche d'extraction sur vingt-six ans est prévue à Brueil-en-Vexin. D'autres sont envisagées à plus long terme à Fontenay-Saint-Père et Sailly. Ces villages sont situés dans le périmètre de la zone 109, dévolue à cette activité par l'État dans le cadre d'un arrêté de projet d'intérêt général (PIG), pris en 2015 par la préfecture des Yvelines.

Les signataires de la motion se



Les élus opposés au projet ont donné une conférence de presse, jeudi matin.

sont réunis jeudi matin, à Brueil-en-Vexin, pour décliner leurs arguments, autour de quatre thèmes.

L'eau. Les signataires estiment que ce projet menace les ressources en eau de leur bassin de vie. L'exploitation de la carrière

se fera un mètre au-dessus de la nappe phréatique. « Au moindre coup de pelleuse malheureux, la nappe phréatique pourrait être souillée », s'inquiète Gérard Béguin, le maire de Sailly. Ils mettent en avant aussi le rôle de « filtre naturel » du plateau calcaire sur

les eaux de la Montcient et de l'Aubette qui alimentent 68 000 habitants, d'Aincourt (95) à Mézy-sur-Seine. Pour défendre leur point de vue, ils s'appuient sur le fait que les deux rivières sont dans le périmètre du contrat « Trame verte / trame bleue » de la Région, assurant la bonne qualité de l'eau et la sauvegarde des zones humides.

L'économie. Parmi les entreprises victimes du projet, les contestataires évoquent notamment le golf du Prieuré, à Sailly, qui, privé du paysage « magnifique » qu'il offre actuellement, risque d'être déserté par les sportifs. L'entreprise de BTP Binet, situé dans le périmètre de la future carrière à Brueil-en-Vexin, sera délocalisée. En tout, près de 250 emplois seraient menacés, dans les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat, du loisir et du tourisme.

« Vous iriez dormir à côté d'une carrière ? », interroge Bruno Caffin, le maire de Brueil-en-Vexin, à l'initiative de la motion avec ses collègues de Fontenay-Saint-Père et de Sailly. L'activité de Calcia sera à 400 mètres des premières maisons et 600 mètres de l'école. Comment attirerons-nous des résidents ? »

L'agriculture. 550 hectares de terres agricoles sont menacés par l'extension de la carrière. Ces élus vantent la « richesse » de ces sols et plaident pour leur sauvegarde. « Calcia propose de remblayer avec la terre d'origine. Mais dans trente ans, elle aura perdu de sa fertilité », assure Bruno Caffin. « La fertilité résulte d'une multitude d'interactions entre le sol, le climat, la flore et la faune », avance un autre élu.

La pollution atmosphérique. La poursuite de l'exploitation de calcaire dans le Vexin alimentera l'usine cémentière de Gargenville. Un site industriel datant de 1921 qui rejette 1 000 tonnes de CO2 par jour dans l'atmosphère. « Dernièrement, les alertes à la pollution se multiplient dans la région. La cimenterie n'est pas la seule responsable mais elle y contribue. Il y a un enjeu de santé publique à ne pas maintenir ce site », souligne le maire de Brueil-en-Vexin. « Les temps ont changé, estime Thierry Jorel, le maire de Fontenay-Saint-Père. Ce projet vieux de 20 ans ne répond plus aux enjeux environnementaux d'aujourd'hui. »

Blocage du site ?

Cette motion va être présentée à tous les élus du Parc naturel régional (PNR) du Vexin. Ces derniers ont déjà approuvé un texte similaire, lundi 27 mars. Cette autre motion ne demande pas l'abandon du projet, car l'existence de la zone 109 est inscrite dans la charte du PNR.

L'extension de la carrière est attaquée sur tous les fronts. Les membres du PNR, ainsi que l'association AVL3C, forte de plus de 600 membres, ont saisi le tribunal administratif pour contester l'arrêté de PIG pris par la préfecture. Le jugement sera rendu le 7 avril.

Les vingt-cinq élus laissent

Les signataires

Bruno Caffin (maire de Brueil-en-Vexin), Gérard Béguin (maire de Sailly), Thierry Jorel (maire de Fontenay-Saint-Père), Samuel Boureille (maire de Follainville-Denneumont), François Garay (maire des Mureaux), Julien Crespo (ancien maire de Vaux-sur-Seine), Jean-Marie Ripart (maire de Jambville), Yann Scotte (maire d'Hardricourt), Jean Mallet (maire de Mézy-sur-Seine), Ghislaine Lapchin-de-Poulpiquet (maire de Vienne-en-Arthies), Guy Paris (maire de Sagy), Stéphane Jeanne (maire de Oinville-sur-Montcient), Ghislaine Senée (maire d'Evrecquemont), Dominique Herpin-Poulnet (maire de Vetheuil), Paulette Favrou (maire de Tessancourt-sur-Aubette), Jean-Luc Gris (maire de Gaillon-sur-Montcient), Dominique Pierrat (maire de Drocourt), Stéphane Hazan (maire de Lainville-en-Vexin), Philippe Pascal (premier adjoint de Brueil-en-Vexin), Marcel Allegre (maire de Fremainville), Guy Muller (maire d'Épône), Emmanuel Couesnon (maire d'Aincourt), Michel Hanon (maire de Montalet-le-Bois), Philippe Pernette (adjoint à Montalet-le-Bois), Jean-François Fastré (maire de Mézières-sur-Seine).

planer également l'ombre d'une zone à défendre, une ZAD, c'est-à-dire l'occupation du site par les opposants au projet à la manière de Notre-Dame-des-Landes. « Je connais des punks à chien prêts à dormir dans les bois », glissait Bruno Caffin, lors de la conférence de presse de jeudi.

Renaud Vilafranca

Pas d'exploitation avant 2020

Ciments Calcia doit déposer sa demande d'exploitation avant la fin du premier semestre 2017. Si l'État valide le dossier, l'exploitation pourrait débuter dès 2020. La date initiale, 2018, a été décalée car le projet a connu un certain nombre d'ajustements. « Il a beaucoup évolué après les nombreuses réunions de concertation, avec les élus, les associations », explique la direction du cimentier, qui indique que les modifications apportées tiennent compte des critères « économiques, écologiques et sociétaux » du territoire.

Calcia chiffre le projet à 70 millions d'euros, dont 25 seront consacrés à la modernisation environnementale de l'usine de Gargenville. « Depuis sa création, elle a beaucoup évolué, les techniques et les process aussi », précise notre interlocuteur, qui évoque les enjeux économiques liés au maintien de ce site : « L'usine emploie une centaine de salariés et elle génère 350 emplois indirects. »

L'entreprise se veut par ailleurs rassurante sur les modalités d'exploitation, qui s'étalerait

finalement sur vingt-six ans au lieu des trente prévues initialement. « On travaillera par tranche de trente hectares, exploitée de façon indépendante, nous précise-t-on. Les parties creusées seront réaménagées au fur et à mesure de l'avancée de l'extraction. Au total : 80 ha seront exploités, sur les 104 ha. Le reste sera consacré aux aménagements paysagers. » La direction du géant français du ciment parle d'une « cohabitation » entre les agriculteurs, qui bénéficieront de « terres de compensation », et la carrière, et exclut toute volonté de sa part de détruire le panorama du Vexin : « Ce sera une modification momentanée du paysage. »

Concernant l'exploitation à Fontenay-Saint-Père et Sailly, « rien n'est acquis », d'après Calcia. « Chaque nouvelle zone d'exploitation est soumise à l'acceptation par l'État d'un permis, et donc à la réalisation d'une batterie d'études, conclut l'industriel. Sans compter que la législation aura sans doute évolué d'ici là. »

MANTES-LA-VILLE - Salle Jacques-Brel - 14h00
Ouverture des portes à 12h30

Dimanche 9 avril 2017

CONCOURS DE LOTO GÉANT

Organisation Association ZODIAQUE SPORT CULTURE MANTES-LA-VILLE

30 tirages dont 10 cartons pleins + 2 parties spéciales

GROS LOT ÉLECTROMÉNAGER (lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, combiné frigo/congélateur) PISCINE GONFLABLE - LOT DE 10 CHAMPAGNE - LOT DE 18 BORDEAUX - CAMÉRA GUN PRO - MÉNAGÈRE 48 PIÈCES - GRILL VIANDE - 2 jambons de pays, 2 sacs garnis, Sodastream, ET NOMBREUX AUTRES LOTS - PAIEMENT ESPÈCES ET CB - PAS DE CHÈQUE

PARTIES SPÉCIALES : ROBOT KITCHENCOOK ET CADDY ALIMENTAIRE

RENSEIGNEMENTS 24/24 AU 01.30.92.32.71

Boutique ésotérique

Consultation
Voyance
Huiles essentielles de fleurs de Bach

Hypnose
Magnétisme
Bien-être
Reiki

10€* offert sur une consultation de 45€

*sur présentation du coupon

Secret Magique

6, place Pierre-Goujon
Mantes-la-Jolie
09 50 25 57 50